



25 mars 2021

(21-2447)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

NOUVELLE-ZÉLANDE: LOI DE 2016 PORTANT MODIFICATION  
DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>NOUVELLE-ZÉLANDE</b>
--	-------------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Loi de 2016 portant modification de la Loi sur le droit d'auteur
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2021/IP/NZL/21_1845_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2021/IP/NZL/21_1845_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/NZL/C/1/Add.3</a> ; <a href="#">IP/N/1/NZL/C/1</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Le texte porte modification de la Loi de 1994 sur le droit d'auteur et donne au Tribunal du droit d'auteur, lorsqu'il règle des différends concernant les licences, le pouvoir d'ordonner des intérêts en cas de droits de licence en attente de paiement ou non payés	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais

---

<b>Entrée en vigueur</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	5 mars 2021
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Ministère des entreprises, de l'innovation et de l'emploi ( <a href="mailto:ip.policy@mbie.govt.nz">ip.policy@mbie.govt.nz</a> )

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.